AR Prefecture

047-214700213-20231011-37DEL2023-DE Reçu le 12/10/2023

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice: 19

Présents :14 Excusés :4 Absent :1 POUR :18

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS LE 11 OCTOBRE à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE, dûment convoqué le 02/10/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents:

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Madame BOREGO Fabienne, Madame FONT Marine, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNSLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés:

Monsieur DAUNES Michel (pouvoir à Monsieur SPEQUES Wilfrid), Monsieur ALMEIDA Filipe (pouvoir à Madame BONA Aurélia), Madame DUCOUSSO Isabelle (pouvoir à Madame KALB Marjorie), Madame JAYLES Bernadette (pouvoir à Madame DUYNSLAEGER Colette).

Absent:

Monsieur LAZARTIGUES Cyril.

Secrétaire de séance : Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien.

DEL: 37/2023

Objet: Subvention exceptionnelle à l'U.S.L.B Rugby

- -VU de Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L1111-1, L2131-11 et L2311-7 ;
- -VU le Budget Prévisionnel 2023 ;
- **CONSIDERANT** au cours de l'année 2023 l'U.S.L.B Rugby célèbre son 120^{ème} anniversaire ;

AR Prefecture

047-214700213-20231011-37DEL2023-DE

Reçu le 12/10/2023

• **CONSIDERANT** qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la fonction d'élu et celle de membre, membre du bureau ou président d'une association ;

Madame la Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association.

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE:

► ATTRIBUER

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE C/6588	
U.S.L.B RUGBY	300€

▶ que les crédits correspondants seront ouverts au budget.

Le Secrétaire de séance, Fabien MURILLO-RUIZ

La Maire, Valérie TONIN

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Han 16

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme